

Avis public

DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles* (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 3 février 2021, à 17 h 30, par visioconférence, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 2310, rue Montgomery, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 4 logements;
- 742, rue William, et 285, rue Prince, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 9 étages comprenant 88 logements au total;
- 2260, rue Florian, 2280, rue Florian, 2300, rue Florian, et 2400, rue Florian, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction de 13 immeubles résidentiels de 3 étages abritant 104 logements au total;
- 560 à 562, rue Sainte-Catherine Est; 570 à 580, rue Sainte-Catherine Est; 1283 à 1289, rue Labelle, et 1260 à 1264, rue Saint-Hubert, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble mixte comportant une tour de 18 étages reposant sur un basilaire de 3 étages. Le projet sera composé de 258 logements, des commerces au rez-de-chaussée ainsi qu'un stationnement souterrain de 134 unités;
- 800 à 850, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble mixte comportant une tour de 15 étages reposant sur un basilaire de 3 étages. Le projet sera composé de 223 logements, des commerces au rez-de-chaussée ainsi qu'un stationnement souterrain de 134 unités;
- 1419, rue Clark, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble mixte de 7 étages comprenant 52 logements et un local commercial.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, et conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021, inclusivement.** Toute personne souhaitant s'opposer à l'une des demandes ci-haut mentionnées pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits motivant son opposition, par courriel ou par courrier. Toute opposition sera soumise au Comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Les commentaires écrits peuvent être soumis :

- par courriel à l'adresse suivante :
urbanisme_ville-marie@montreal.ca

ou

- par courrier au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, H2L 4L8, à l'attention de la Division de l'urbanisme.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 25 janvier pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse concernée doit également être mentionnée.

La documentation afférente à ces demandes peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-ville-marie>. Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545.

Toute personne intéressée pourra suivre le déroulement de la prochaine séance du Comité d'étude des demandes de démolition qui se réunira le 3 février 2021, à 17h30, en visioconférence, disponible en webdiffusion en direct en en différé, à partir du lien suivant : <https://ville-marie.evenement.agencewebdiffusion.com/>.

Fait à Montréal, le 9 janvier 2021

La secrétaire d'arrondissement
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie